

L'écho de Bonrepos

Juin 2024



Le mot du Maire

Il y a des événements qui rythment la vie d'une commune et Bonrepos n'échappe pas à ce rituel.

Tout d'abord, le conseil municipal s'est réuni au mois d'avril pour voter les différents budgets auxquels nous devons répondre. La commission finances, en amont de ce vote, le prépare en anticipant et en arbitrant les différentes dépenses. Cette année, nous avons présenté un budget ambitieux et jamais atteint sur notre commune destiné à financer le programme de réhabilitation de notre patrimoine et la transition énergétique.

En premier lieu, la rénovation de la salle des fêtes représente la moitié des dépenses. Son financement repose sur une part des réserves propres de la commune, sur de l'emprunt long terme et des prêts relais sur subvention et récupération de la TVA. Pour limiter l'endettement de la commune, nous privilégierons les prêts relais remboursables par anticipation et sans pénalités.

Le passage du groupe scolaire sur la géothermie constitue le second projet majeur de notre commune. Outre l'élimination des énergies carbonées, nous pourrions offrir à nos élèves une infrastructure rafraîchie les jours de canicule.

Autre événement marquant, les 80 ans du maquis, franc succès pour les communes de Bonrepos mais également de Saiguède et de Saint Lys. Cet événement a permis aux plus jeunes, dans le cadre de l'école, et aux moins jeunes de se plonger dans la vie des maquisards qui se sont battus pour préserver notre territoire et notre liberté. Un hommage leur a été rendu durant les différents moments de commémoration. Un article, dans les pages suivantes retrace cette journée.

Enfin, un autre projet d'ampleur, moins visible que les travaux évoqués mais tout aussi important pour notre collectivité : les enjeux autour d'un changement d'intercommunalité.

Depuis quelques mois, nous travaillons avec le cabinet KPMG sur l'impact d'un retrait du Muretain Agglo et de l'adhésion à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain.

Le retour de cette étude vous sera présenté dans les jours qui arrivent pour que vous puissiez vous rendre compte de la situation. Nous vous attendons nombreux.

INFORMATION

RÉUNION PUBLIQUE

CHANGEMENT D'INTERCOMMUNALITÉ

LE 27 JUIN À 18H30

PROJET DE SORTIE DU MURETAIN AGGLO :
PRÉSENTATION DES ENJEUX PAR LE CABINET
DE CONSEIL KPMG

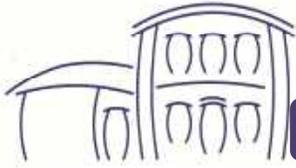
Le Muretain → Grand Ouest
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AU PAUS'CAFE

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles vacances estivales.

Le Maire Thierry CHÉBELIN
et son équipe





— Parlons « Débroussaillage et nettoyage des fossés » —

Avec le changement climatique, les feux de forêts et de végétation sont de plus en plus forts : le débroussaillage est le meilleur moyen de se protéger et de protéger ses biens et la nature environnante.

Retrouver les bons réflexes sur le site « feux-foret.gouv.fr »

En Zone rurale

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à **moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt**. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**.

Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), le débroussaillage doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Si l'opération de débroussaillage s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer par tout moyen le propriétaire du terrain voisin que l'opération de débroussaillage va aussi concerner son terrain.

Vous devez lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder à cette opération.

L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Toutefois, vous devez lui rappeler que, tant qu'il ne vous donne pas cette autorisation, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge. Si vous n'avez pas obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain voisin, vous devez en avertir la mairie.

En Zone urbaine

Commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou équivalent :

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt.

Si l'opération de débroussaillage s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer par tout moyen le propriétaire du terrain voisin que l'opération de débroussaillage va aussi concerner son terrain. Vous devez lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour

procéder à cette opération.

L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Toutefois, vous devez lui rappeler que, tant qu'il ne vous donne pas cette autorisation, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge.

Si vous n'avez pas obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain voisin, vous devez en avertir la Mairie.

À savoir

Dans les zones particulièrement exposées aux incendies, le préfet peut décider que le débroussaillage sera fait d'office (par exemple, par les services de la Mairie), à vos frais, sur votre terrain jusqu'à 50 mètres autour de votre habitation (même si cette obligation déborde sur le terrain des voisins).

Qui est responsable de l'entretien des fossés ?

Il appartient au propriétaire du terrain d'entretenir le fossé sur l'emprise de sa propriété, de permettre l'écoulement des eaux provenant des parcelles supérieures sans les empêcher et sans affecter celles qui sont en contrebas (Code civil, articles 640 et 641).

Comment entretenir son fossé ?

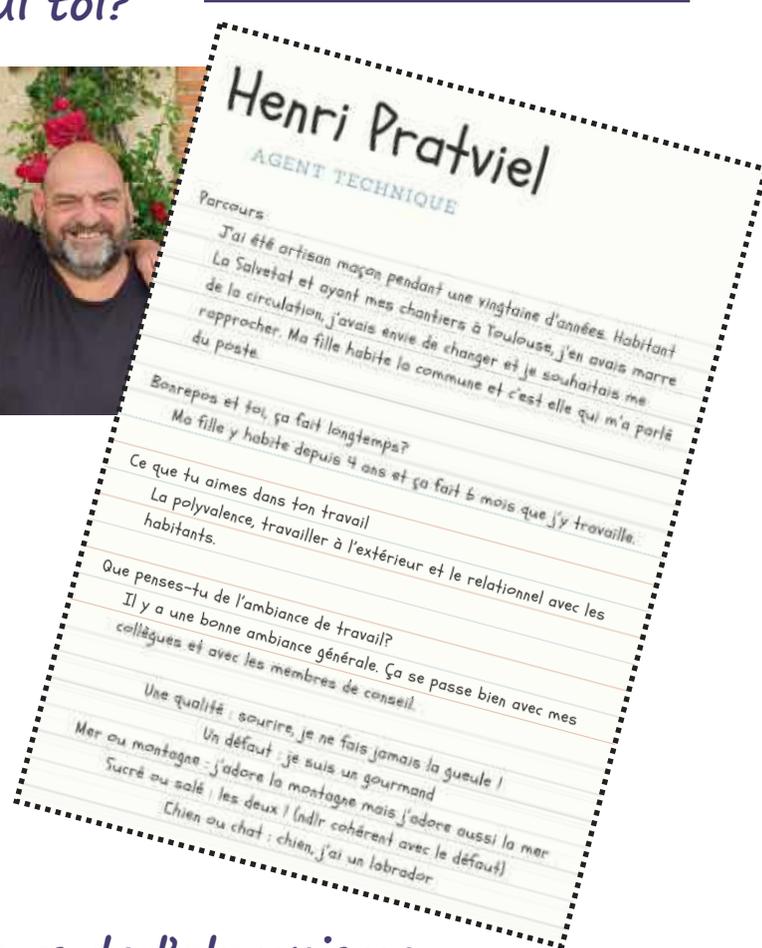
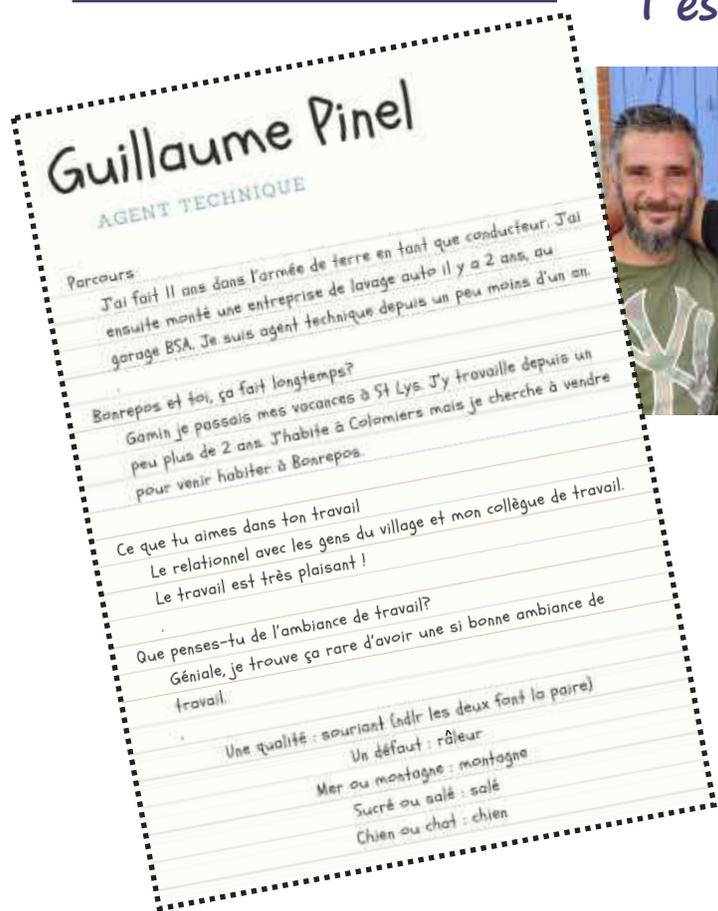
Les opérations à mener sont :

- le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver);
- le curage et le nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques;
- le fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore;
- l'élagage des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne.

Ce n'est pas un fossé mais il a quand même eu droit à sa coupe d'été !



T'es qui toi?



Une école aux couleurs de l'olympisme

L'école Elisabeth Martres de Bonrepos-sur-Aussonnelle a récemment participé au projet "Roule pour ta flamme olympique", impliquant toutes les classes, de la petite section au CM2. Ce projet éducatif et sportif a été une occasion de sensibiliser les élèves aux valeurs de l'olympisme et de les initier à la pratique du vélo.

L'école enfile ses baskets. Le 13 mai a été une journée particulièrement mémorable pour les élèves de la petite section jus qu'au CM1. Toute l'école s'est réunie autour du thème des JO pour participer à diverses activités autour du vélo et de la sécurité routière mais aussi autour de l'olympisme et paralympisme. Quant aux élèves de CM1/CM2, ils ont pris la route avec leur vélo pour se rendre à l'école de La Fontaine pour y remettre leur flamme olympique fabriquée en classe.

La semaine olympique et paralympique s'est terminée en beauté sous un ciel ensoleillé, avec une journée riche en ateliers pratiques. Les enfants ont pris part à des exercices de maniement du vélo, renforçant ainsi leurs compétences et leur confiance.

Un témoignage Inspirant

Le 6 juin au matin, Boris Ghirardi, un parent d'élève et athlète passionné, est intervenu à l'école pour partager son parcours. Boris Ghirardi, qui a perdu une jambe à la suite d'un accident de moto, est un coureur de trailrunning utilisant une lame Hopper en carbone.

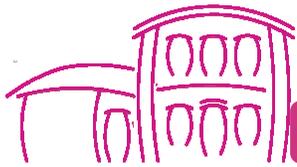
Boris a captivé l'auditoire en racontant son expérience de porteur de la flamme olympique. "C'était pour moi un moment unique et un grand honneur de porter la flamme car cela incarne que le sport reste accessible aux personnes en situation de handicap," a-t-il affirmé, soulignant ainsi la possibilité pour tous de pratiquer une activité sportive malgré les défis. Les élèves, très intéressés, ont eu l'occasion de poser de nombreuses questions. Boris a partagé un message puissant sur l'importance de la diversité et de l'inclusion : "Pour faire une belle équipe, il faut de la différence. L'important n'est pas cette différence mais ce que vous êtes et ce que vous en

faites."

Pour conclure son intervention, Boris a encouragé les élèves à poursuivre leurs rêves avec détermination : "J'espère que vous serez inspirés à poursuivre vos rêves, comme je poursuis les miens chaque jour."

Lucie Ribaut





80ème anniversaire du maquis de St-Lys

Parce que parfois (souvent?), les photos en disent plus que n'importe quel texte, retour en images sur la commémoration du 80ème anniversaire de la bataille du maquis de Saint Lys le 15 juin dernier.







VIE ASSOCIATIVE

APE



Art'titudes

Ce mois de juin sera le mois de multiples représentations pour l'école de musique & théâtre ART'TITUDES.

En voici un avant-goût :

- Nos troupes de théâtre feront plusieurs représentations du 14 au 16 juin sur Ste Foy de Peyrolières. A nouveau, attendez-vous à être transportés et captivés. Comme les pros, nos comédiens seront en costume et évolueront dans un décor préparé pour l'occasion.
- Nos musiciens présenteront de nombreux morceaux variés via leur concert de fin d'année, au lendemain de la fête de la musique.

Le mois de juin sera aussi le mois des inscriptions en musique et en théâtre pour la saison 2024-2025, que ce soit pour les

cours proposés sur Bonrepos (piano, chant, clarinette, guitare, saxo, ukulele), ou pour ceux proposés sur nos autres communes partenaires.

Vous pouvez dès à présent aller sur notre site Web (<https://ecole-arttitudes.fr>) pour découvrir les synopsis des pièces de théâtre (cf page "événements"), ainsi que les dates de nos manifestations.

Comment nous contacter ?
ecole.arttitudes@gmail.com
07 66 34 01 85
<https://ecole-arttitudes.fr>



P'Aus Café

Cela fait maintenant 2 ans que le P'Aus café a ouvert à Bonrepos. Ce projet a vu le jour suite à la volonté de la municipalité, qui a confié sa gestion à l'association L'Essentiel. Le P'Aus café est un café associatif, dont la fonction sociale et culturelle est aujourd'hui reconnue par les différents partenaires de l'association L'Essentiel - la CAF, le département de la Haute-Garonne, la mairie de Bonrepos et les mairies des coteaux. Les actions de l'association sont nombreuses. Portés par ses salariés et par ses bénévoles – concerts, spectacles, ateliers créatifs, ateliers bien-être - elles bénéficient aux adhérents de l'association.

Dans le cadre des statuts de l'association L'Essentiel, il est possible à quiconque veut entrer au café boire un verre ou écouter un concert de bénéficier temporairement du statut d'adhérent accueilli afin de découvrir le lieu. Malheureusement, nous avons pu constater que le nombre d'adhérents stagne, alors que la fréquentation du café augmente. En conséquence, nous lançons un appel à tous ceux et celles qui fréquentent, ont fréquenté et fréquenteront le P'Aus Café en 2024.

C'est possible de le faire en ligne ici :



Ou directement en passant nous voir au P'Aus Café, 82 rue de L'Aussonnelle à Bonrepos – 06-31-98-61-29 – Ouvert du mardi au jeudi de 9 à 18h, les vendredis et samedis de 15 à 22h, le dimanche de 10 à 12h.

Focus : les Papy's hours

Le P'Aus café c'est des centaines d'heures de concerts et d'ateliers depuis deux ans. Des rendez-vous réguliers pour ces adhérent-es et les curieux-ses. Son équipe, salarié-es et



bénévoles, propose de faire perdurer ces rendez-vous dans le temps et d'étoffer son offre afin de toucher le plus large public possible. Ainsi de nouveaux rendez-vous agrémentent son programme au fil de envies et des demandes.

Parmi ceux-ci le petit nouveau c'est le mamie et papy's hours !

Une fois par mois, le café ouvre ses portes aux grands-parents et à leurs petits-enfants afin que tout le monde se retrouve avec Sève autour d'ateliers aussi divers que variés. En mai, une première rencontre vous avait été proposée pour la confection de mobiles en éléments naturels à ramener chez soi.

Le prochain rendez-vous aura lieu le samedi 22 juin à 16h30 et cette fois, mois de juin et fête de la musique oblige, nous vous proposons de nous retrouver autour de jeux et d'activités musicales...

A bientôt donc et d'ici là n'hésitez pas à franchir la porte du café et à venir participer ou découvrir les nombreuses soirées et activités que nous organisons pour et avec vous !

Entraide



Ouf, cette année encore, la météo a été en notre faveur. Malgré un samedi orageux qui a commencé à effacer nos marquages au sol, le vide grenier 2024 s'est passé sous un soleil clément.

Les exposants étaient là, fidèles au poste, toujours aussi nombreux. Les installations se sont bien effectuées en toute tranquillité car nous avons mis en place : « ouverture aux

visiteurs à partir de 8h00 ». Devant leur impatience et leur mécontentement, nous avons ouvert les barrières à 7h45. Le jour était là et les installations quasiment terminées.

Notre buvette a bien fonctionné et notre charrette de services buvette, viennoiseries à domicile a eu toujours autant de succès auprès des exposants seuls à leur stand.

Les visiteurs sont venus nombreux en cette journée ensoleillée. Les vendeurs ont eu l'air satisfaits et nous aussi bien sûr.

Les gains collectés vont nous permettre encore cette année de faire nos actions d'Entraide. La petite Clem qui a encore besoin de nous tous, les épiceries solidaires des facultés, les sans-abri et les cas isolés de notre circonscription.

En espérant que vous avez tous passé une bonne journée grâce à cette animation dans notre village, nous vous disons à l'année prochaine autour de notre nouvelle salle des fêtes.

Amicalement

Toute l'équipe de l'Association Entraide Bonreposienne
Christian Dingreville



INFOS UTILES

LES GENS HEUREUX

Week end qui se termine en beauté pour nos aînés après la commémoration du maquis où ils étaient nombreux.

Ils ont pu profiter d'un bon repas pour les fêtes des mères et des pères. Nous remercions la mairie d'Empeaux qui a mis sa salle des fêtes à disposition de notre association reposienne pour l'occasion.



En bref

Connemaraaaaa le bol : Afin de préserver la tranquillité de tous et d'entretenir de bons rapports de voisinage, les travaux bruyants de jardinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses..) et de bricolage (perceuses, ponceuses, bétonnières...) sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Les bruits excessifs constatés entre 22h et 6h du matin peuvent relever du tapage nocturne. La Gendarmerie est chargée de faire respecter cette réglementation.

Métal : Noces de platine, 70 ans de mariage pour M. et Mme GOMEZ, ça mérite bien une petite photo dans l'écho!



Naissances

Meylie JANVIER, le 14 février 2024

Décès

Carmen MANCHON épouse MAGRANER, le 28 février 2024
Jean LALLIARD, le 7 avril 2024

Mariage

Marie FRAYCINET et Charles ZURBACH, le 1^{er} juin 2024
Matilde MOGA et Thomas REZIG, le 8 juin 2024
Elodie TALANDIER et Nicolas MENUZZO, le 8 juin 2024

Horaires Mairie

Lundi et mercredi : 9h - 12h et 14h -17h
Mardi, jeudi et vendredi : 14h - 17h
Tél. 05 61 91 72 00. En cas d'urgence uniquement (accident, incendie, climatique...), le numéro d'astreinte de la mairie est le 06 31 97 33 75

CCAS

Un numéro accessible 24h/24h vous permet de contacter, en toute confidentialité, un membre du CCAS qui sera à l'écoute de vos difficultés
Tél. 06 08 15 85 19

Horaire marché de plein vent

Tous les vendredis à partir de 15h30 sous les platanes de la place buissonnière

Directeur de la publication : Thierry Chébelin
Responsable de la rédaction : Marion Galinier
Maquette : Marion Galinier et Jonathan Mattioli

Réalisation de ce bulletin : l'équipe communication
Impression : BCR Imprimeur 520 exemplaires

